



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **19**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **22/07/2025**

Date d'affichage : **23/07/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du samedi 26 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six juillet à 9H**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué suite à l'absence de quorum lors de la séance du mardi 22 juillet 2025, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**, sans condition de quorum conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Sonia BRASSEUR – Geoffrey PECAUD – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN –

POUVOIRS :

Patrick GARNIER	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Franck THIRIEZ	à	Thierry MAIGNAN
Patrick HERMIER	à	Olivier COURCHET
Kathia PIETTE	à	Bernadette BOUCQUEY
Philippe CHILARD	à	Mireille ESCARRAT

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Francis LAPRADE – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET – Christiane COLOMBO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, les communes de plus de 10 000 habitants ont désormais l'obligation de mettre en place au 1^{er} janvier 2026 un Relais Petite Enfance (RPE) afin de garantir un service d'information et d'accompagnement aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel.

N° 2025/07/26-25

CREATION DU SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE

Cette mesure s'inscrit dans une volonté nationale de renforcer l'accès à l'accueil du jeune enfant et de soutenir la professionnalisation du secteur.

Conformément à cette obligation légale et dans le prolongement de notre politique municipale en faveur de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité, la commune engage la création d'un Relais Petite Enfance sur son territoire.

Ce projet de création d'un Relais Petite Enfance (RPE) est d'autant plus pertinent qu'il rayonnera pour les communes de Cavalaire, Saint-Tropez, Gassin, La Mole, La Croix-Valmer, Le Rayol et Ramatuelle, territoire « Sud Golfe de Saint-Tropez ».

Les objectifs du RPE :

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil et les accompagner dans leurs démarches administratives,
- Offrir un accompagnement de qualité aux assistantes maternelles et gardes à domicile (informations sur les droits, soutien à la professionnalisation, échanges de pratiques),
- Proposer des temps collectifs d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur professionnel,
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la petite enfance à l'échelle locale.

Le relais sera implanté, rue Héliodore Pisan à 83310 Cogolin, dans un local adapté répondant aux normes d'accueil du jeune enfant.

Des aménagements spécifiques seront réalisés afin de garantir l'accessibilité, la sécurité et le confort des usagers.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Travaux/aménagements : de septembre à fin octobre 2025

Recrutement de l'animatrice du RPE : 1^{er} novembre 2025

Ouverture au public : 1^{er} janvier 2026

Le projet pourra bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Une convention partenariale avec les communes de Cavalaire et de Saint-Tropez est en cours d'élaboration afin que ces communes puissent accueillir une permanence du RPE.

Le budget de fonctionnement sera pris en charge conjointement par la commune et la CAF après avis de la demande de subvention, avec possibilité de cofinancement par d'autres partenaires institutionnels.



N° 2025/07/26-25

CREATION DU SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la création d'un Relais Petite Enfance sur le territoire communal,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet, y compris les conventions de partenariat et de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.